

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 927/Imm.

ASTRIDA



212

Astrida, le 28 avril 1951.

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande du 27 avril 1951, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir la somme de 80,- francs montant des droits de chancellerie dus pour la délivrance de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial, HOEYBERGHS,

A Monsieur PLEITINX Henri
Directeur du Fonds du Bien-Etre Indigène

à

A S T R I D A .